



Syndicat C.G.T. des Personnels du Conseil Général du Finistère
32, bd Dupleix, 29196 Quimper cedex
mél : cgt@cg29.fr site web : <http://cgt.cg29.free.fr>
tél/répondeur : 02.98.52.25.66 fax : 02.98.52.26.59

7 juillet 2006

CRITERES D'AVANCEMENT

NON

A LA DOUBLE EVALUATION

Pour la **nomination au grade de rédacteur, suite à la réussite à l'examen professionnel**, la direction veut prendre en compte l'évaluation des agents par leur chef de service.

Le but de l'examen professionnel est de vérifier les aptitudes professionnelles des agents. Pour départager les agents qui ont réussi l'examen, 10 places pour 14, **seule l'ancienneté doit être prise en compte.**

Avoir un quota en plus d'un examen rapproche déjà l'examen du concours, **ne rajoutons pas en plus un critère subjectif comme l'évaluation d'un chef de service.**

Il y a trois modes de nomination : concours, examen professionnel et au choix. Gardons les particularités de chacun des modes.

Syndicat CGT du personnel du Conseil Général du Finistère --- Bulletin d'adhésion

Nom, Prénom :

Adresse :

A renvoyer à : Syndicat CGT du Conseil Général du Finistère 32, bd Dupleix, 29196 Quimper cedex